

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Découverte macabre à Petit-Paris : le suspect neutralisé puis écroué à Gros-Bouquet

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le meurtrier présumé du Malien Fofana Amara a été rattrapé par la Police judiciaire (PJ), quelques heures après la découverte du corps de ce dernier aux alentours du stade Omnisports Omar-Bongo, à Petit-Paris. Il s'agit de son compatriote Keita Mamadou, âgé de 36 ans, exerçant comme chauffeur. Celui-ci a été écroué à la maison d'arrêt de Libreville. En effet, dans la journée de mercredi 8 novembre dernier, le corps sans vie de Fofana

Amara avait été découvert par les riverains dans une fosse aux alentours du stade Omnisports Omar-Bongo de Libreville. Précisément au quartier Petit-Paris, dans le 3e arrondissement de Libreville. La victime avait été tuée par son compatriote qui, après avoir été interrogé par les forces de police, a fini par avouer son crime, qu'il dit avoir commis à mains nues.

En effet, selon ce dernier, tout est parti d'une banale dispute entre les deux compatriotes. Keita Mamadou, propriétaire de plusieurs véhicules pick-up à usage de transport suburbain, dit

avoir été approché par le défunt, en vue d'emprunter une de ses voitures pour effectuer une transaction. Demande catégoriquement refusée par le propriétaire, qui évoquera plusieurs raisons. Ainsi, en plein Petit-Paris et devant plusieurs personnes, les deux protagonistes ont commencé à se disputer et à s'insulter. Puis Keita Mamadou dit avoir abandonné le défunt pour rentrer chez lui.

Mais voilà qu'en soirée, poursuit-il, Fofana le rejoint à son domicile pour continuer les disputes. Las d'être insulté, Keita

dit avoir proposé à son compatriote de s'éloigner des regards pour aller se battre au stade pour terminer une fois pour toutes cette histoire. Défi accepté par le défunt. Ainsi sur les lieux, Keita confie avoir frappé à plusieurs reprises Fofana, avec ses mains et sa tête jusqu'à ce qu'il tombe inconscient au sol. Voyant qu'il ne réagit plus, il prit alors conscience qu'il venait de commettre l'irréparable. C'est ainsi qu'il prend le corps et le jette dans une fosse, avant de regagner son domicile. Mais peu de temps après, il a été interpellé par la PJ.

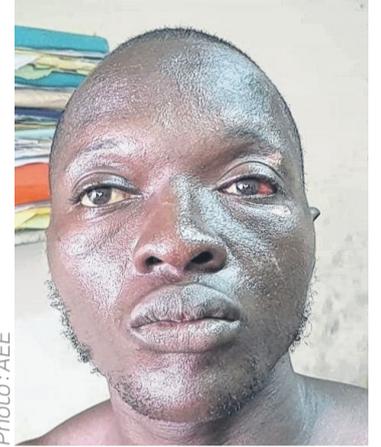


Photo: AEE

Keita Mamadou ressortissant malien, meurtrier présumé de son compatriote à Petit-Paris.

Lebamba : le chauffeur d'un grumier perd la vie lors d'un accident de la circulation



Photo: Aymard Mambela

Le grumier accidenté.

Belzahs Aymar MAMBELA
Lebamba/Gabon

Le chauffeur d'un grumier a perdu la vie, lors d'un accident de la circulation qui s'est produit la semaine dernière à Lebamba sur le pont Ngounié. Le camion, appartenant à la société GSEZ, transportait du bois, qui devait être livré à la scierie du village Mouyamba, sise à 17 km de la commune. Parvenu à un tournant jugé dangereux, le conducteur va perdre le contrôle

de son mastodonte, en amorçant le virage. A cet instant, il est vrai, ses freins vont lâcher. La cargaison de bois va se détacher pour trouver le chauffeur dans son habitacle et le projeter hors du véhicule.

Le grumier termine sa course contre des arbres, dans un fossé. Le chauffeur perd la vie sur-le-champ. Quant à son aide, il s'en sort avec de graves blessures. Secouru par la brigade de gendarmerie, le blessé a été rapidement évacué à Lebamba.

MINISTRE DES COMPTES PUBLICS



COMMUNIQUE

Le Ministre des Comptes Publics porte à la connaissance des agents de l'Etat en activité (fonctionnaires, agents en présalaire, agents de la main-d'œuvre non permanente) et des pensionnaires de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales, qu'en vue de faciliter le règlement de leurs émoluments, le paiement des salaires et des pensions sera effectué systématiquement par virement bancaire pour compter de décembre 2023.

A cet effet, nous invitons les agents publics et les pensionnaires encore payés sous bon de caisse ou carte trésor à se doter d'un compte bancaire.

Aussi, les intéressés doivent-ils faire parvenir leurs relevés d'identité bancaire (RIB) à la Direction de la Solde ou à la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales avant la fin du mois de novembre 2023.

Passé ce délai, il sera procédé d'office à l'ouverture de compte aux non bancarisés.

Fait à Libreville, le 06 NOV. 2023

Le Ministre


Charles MAMBELA
LE MINISTRE